



KULTUR NATUR  
DEUTSCHFREIBURG

Kultur Natur Deutschfreiburg (KUND)  
c/o Ritec-Centre  
Route du Petit-Moncor 1c  
CH-1752 Villars-sur-Glâne  
[info@kund.ch](mailto:info@kund.ch)

**Prix pour le meilleur travail de Maturité, travail de Maturité professionnelle ou travail interdisciplinaire par projet au sujet des langues, du bilinguisme ou du plurilinguisme**

**Règlement du 29 août 2017**

**1. Objectifs**

Dans les écoles du secondaire II du canton de Fribourg, dont une des caractéristiques majeures est le bilinguisme, les thèmes qui gravitent autour des langues, du bilinguisme et du plurilinguisme sont un sujet de prédilection pour les différents travaux de diplôme, parmi lesquels certains atteignent des niveaux scientifiques ou artistiques remarquables. Un prix a pour objectif de susciter l'intérêt pour cette thématique, de valoriser des travaux exceptionnels et de les faire connaître à un plus large public.

L'Association Kultur Natur Deutschfreiburg décerne à partir de l'année scolaire 2017/2018 annuellement un prix pour le meilleur travail de Maturité, travail de Maturité professionnelle et travail interdisciplinaire par projet au sujet des langues, du bilinguisme et du plurilinguisme.

Les travaux peuvent être rédigés au sein de disciplines diverses, telles que géographie, histoire, langues et littérature, arts visuels, théâtre, psychologie, économie et droit, etc., ou alors avoir une approche interdisciplinaire. Ils peuvent comprendre une dimension scientifique (théorique ou appliquée) ou alors artistique (esthétique ou culturelle).

**2. Conditions de participation**

Peuvent participer les élèves des cinq collèges du canton de Fribourg, des écoles professionnelles et de degré diplôme qui ont rédigé seul-e ou à deux un travail sur la thématique mentionnée et qui ont obtenu au moins la note 5.5. Les travaux sont évalués de manière anonyme. Tant les auteur-e-s des travaux que les enseignants-e-s qui les accompagnent peuvent soumettre les travaux. Ceux-ci peuvent être rédigés en français, en allemand ou de manière bilingue.

Les sujets et thématiques suivants se prêtent particulièrement bien :

Langue(s) et institutions : Plurilinguisme officiel, histoire et situation des minorités linguistiques, droits linguistiques, politique linguistique, institutions bi- et plurilingues (Confédération, canton, commune, établissement de formation, hôpital, tribunal, administration, politique, etc.),

Langue(s) et société : Familles, entreprises, culture, art, plurilinguisme dans la littérature, écoles bilingues et plurilingues, immersion, histoire de la frontière des langues, contacts linguistiques, économie et travail, médias, publicité, dialectes, variétés et langues,

Langue(s) et individu : identité, motivation, attitudes, aspects cognitifs, comportement langagier, changement et mélange de langues, biographies langagières, bilinguisme et apprentissage subséquent d'autres langues, échanges scolaires, migration, langue des signes, écriture braille, apprentissage des langues, plurilinguisme et âge.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

### **3. Marche à suivre et participation**

Les élèves ou leurs enseignant-e-s envoient trois copies papier (recto-verso) du travail, une version électronique, ainsi que l'avis à l'adresse suivante : Kultur Natur Deutschfreiburg (KUND), c/o Ritec-Centre, Route du Petit-Moncor 1c, CH-1752 Villars-sur-Glâne, info@kund.ch. La page de titre ne doit pas contenir de nom, le nom de l'élève et de l'école seront mentionnés séparément. La date butoir de l'envoi est le 31 mai. La gagnante ou le gagnant sera avisé-e personnellement.

### **4. Prix**

Le prix est doté de CHF 500. Dans le cas où deux travaux présenteraient la même qualité, les deux candidat-e-s reçoivent CHF 250 chacun-e. Le prix est remis lors de la fête de Maturité ou de diplôme de l'école. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix au cas où aucun travail ne correspond au niveau attendu.

### **5. Jury**

Les travaux soumis seront évalués par un jury indépendant. Celui-ci est composé de trois à cinq personnes. Selon le thème des travaux soumis, d'autres expert-e-s peuvent être consultés. Le jury décide à la majorité simple. Les décisions du jury ne sont pas attaquables. La remise de prix ne fait l'objet d'aucune correspondance.

### **6. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2017.

### **Kultur Natur Deutschfreiburg**

Le président

Franz-Sepp Stulz

La responsable du groupe de travail culture et langue

Claudine Brohy